

comme étant une garantie contre le coupage déloyal des prix et la concurrence malhonnête. D'ailleurs, au point de vue du consommateur, il est préférable que les prix fixés par les manufacturiers soient motifs à concurrence entre les manufacturiers, plutôt que de voir les détaillants s'entre-déchirer en usant de la faculté de pouvoir fixer leurs prix de vente pour se concurrencer à outrance.

Incontestablement, dans le conflit commercial actuel, nous nous trouvons en présence de deux principes qui, parce qu'opposés, cherchent à se détruire mutuellement : celui de la centralisation du commerce et celui de la dissémination du commerce. Le premier principe qui signifie accaparement du commerce national est favorisé par l'ordre-en-conseil puisqu'il permet aux potentats de la finance de ruiner les petits marchands en diminuant les prix jusqu'à ce qu'ils soient les seuls maîtres du marché pour, ensuite les élever à leur guise ; l'éternelle histoire des trusts, des combines, des entreprises d'accaparement. Le second principe, celui qui implique que le marchand local a droit d'existence, qu'il est même une nécessité absolue pour la distribution est celui qui protège l'intérêt public puisqu'il assure d'abord un service supérieur à n'importe quel autre système et à meilleur prix, et ensuite parce qu'il empêche l'arbitraire en disséminant les produits entre les mains de milliers de marchands, rendant ainsi impossible la formation d'ententes coupables pour exploiter le consommateur.

Le gouvernement, en supprimant le droit du prix fixe par le manufacturier donne l'avantage aux grosses entreprises contre le petit marchand et va par conséquent à l'encontre de la prospérité et de l'intérêt du pays.

Non content d'empêcher cette détermination du prix de détail, le gouvernement entend également refuser aux manufacturiers, marchands de gros et détaillants le droit de se consulter pour prendre les mesures nécessaires à leur défense personnelle. Et pourtant le problème de la distribution qui repose sur ces trois classes, est un point assez important pour mériter et exiger une organisation et une réglementation sérieuses. Comment se fait-il qu'on veuille empêcher cette organisation de faire son oeuvre et de veiller au perfectionnement du système de distribution de façon à en réduire le coût et à en diminuer les frais ? En vérité, il y a là quelque chose qui ne peut s'expliquer que par des raisons secrètes dictées en haut lieu par quelques intérêts privés, et c'est contre ces obstructions, ces vexations, ces injustices, que les épiciers de Montréal s'élèvent avec véhémence avec la ferme volonté de combattre ces lois abusives et injustifiables.

La question du pique-nique annuel fut aussi à l'ordre du jour à l'assemblée de jeudi. Il fut décidé qu'on respecterait cette coutume et qu'on organiserait pour le cours de l'été, d'une façon plus brillante que jamais, cette agréable journée coopérative.

LE MOUVEMENT DE LA CULTURE INTENSIVE

Une forte poussée s'est faite dernièrement en faveur de la culture intensive sous l'impulsion de la presse canadienne et d'initiatives privées. Il faut se réjouir sans réserves de cet utile mouvement et le favoriser par tous les moyens possibles car il constitue une des solutions à apporter au problème du coût élevé de la vie. Des comités ont été formés à Montréal ayant pour président et vice-président MM. J.-S. Brierley, F. Abraham

et U.-H. Dandurand, et l'on peut attendre beaucoup de ces organisations qui sont animées de la plus louable et plus efficace bonne volonté.

Et puisque le mouvement lancé au Canada est parallèle à celui lancé dans le même sens par nos voisins des Etats-Unis, il ne serait pas sans intérêt de nous inspirer de ce qui est accompli dans la République américaine pour mener à bien l'entreprise et obtenir de bons et profitables résultats.

Les terrains de ville généreusement mis à la disposition de la population pour fins de culture ont malheureusement trop souvent le défaut d'être impropres à la culture, ils sont enclavés entre des bâtisses qui les privent d'air et de soleil et n'offrent par conséquent pas les garanties de production qu'on pourrait en espérer.

Mais, aux alentours de Montréal, et autres cités à quelques milles seulement de nos grosses agglomérations, il y a des milliers de terrains vacants à la terre riche et ne demandant qu'à être fécondée ; ce sont ces lots, que la spéculation morte a laissés sans espoir de vente immédiate, qu'il eut fallu offrir gracieusement à nos citoyens ; là, ils auraient pu dépenser avec un profit véritable leur temps et leurs sueurs et l'industrie maraichère individuelle y aurait fait certainement des prodiges.

Aux Etats-Unis, ce principe a été appliqué et le succès n'en est pas douteux. Sous les auspices des compagnies de chemins de fer, des municipalités ou de l'état, de grands lots de terrains à proximité des villes ont été loués et offerts gracieusement et distribués aux familles à raison d' $\frac{1}{4}$ d'arpent par famille. Des trains spéciaux transportent à des heures fixes les volontaires de la culture à ces lots appropriés et les ramènent à la ville, une fois leur labeur terminé.

Les citoyens profitent ainsi de l'air pur de la campagne, ne s'épuisent pas sur une terre qui n'en vaut pas la peine et assurent le résultat à obtenir : une production intensive. Un autre avantage ressort de cette organisation. Sur ces lots de campagne se suivant les uns les autres, les organisations ont pu mettre à la disposition des nouveaux cultivateurs des tracteurs mécaniques pour le labourage et tout un outillage aratoire perfectionné qui simplifie la tâche, améliore le travail, le rend plus économique, plus pratique et plus productif. On conçoit aisément que dans les lots de ville, il soit impossible de mettre à la disposition des cultivateurs d'occasion de pareils avantages parce qu'ils sont trop disséminés et qu'ils disposent d'étendues trop réduites.

Une autre mesure prise par les Etats-Unis et qui contribue beaucoup à intensifier la production agricole est celle de la fermeture des écoles le 1er mai pour permettre aux enfants d'aller dès maintenant à la ferme pour aider le cultivateur dans ses travaux des champs. Sans compter que les enfants y trouveront avantage au point de vue physique et qu'ils prendront dans ces villégiatures campagnardes un regain de santé dont ils sentiront l'effet régénérateur quand ils rentreront à la ville.

Au Canada, ne pourrait-on pas s'inspirer de ces idées ? Loin de nous la pensée de critiquer le beau et bon mouvement de la culture intensive lancé chez nous, avec enthousiasme et désintéressement dans l'intérêt général du pays, ce qui a déjà été fait est magnifique, mais si l'on peut faire mieux encore, puisqu'on est si bien parti, il serait regrettable de s'arrêter en si bonne voie.